

CH_VB 2000-0813 2265 vom 3. April 2000

Bundesverwaltung, 2000-04-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-0813_2265

FR: CH_VB 2000-0813 2265 du 3 avril 2000

IT: CH_VB 2000-0813 2265 del 3 aprile 2000

Erwägungen

E. 27

ho, 1 f 3 avril 2000 au 5 avril 2003 – Manufacture Jaeger-Le-Coultré SA, 1347 Le Sentier atelier de machines CNC 50 ho, 8 f 3 avril 2000 au 18 août 2001 (modification) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr Travail de nuit ou travail à trois équipes (art. 17 ou 24 LTr) – Etablissement Ed. Cherix et Filanosa SA, 1260 Nyon Impression du „Quotidien de la Côte,, 3 ho 26 mars 2000 au 29 mars 2003 (renouvellement) Permis avec dérogation en vertu de l'art. 28 LTr (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens) Voies de droit Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/ 29 50).

2000-0813 2266 Permis concernant la durée du travail octroyés Déplacement des limites du travail de jour Motifs: Exécution de commandes urgentes, horaire d'exploitation nécessaire pour des raisons économiques (art. 10, al. 2, LTr) – Vulliamy SA, 1000 Lausanne 16 fabrication de spécialités vaudoises (saucisses), conditionnement, expédition 4 ho 21 février 2000 au 22 février 2003 (modification) – Cendres et Métaux SA, 2501 Bienne production recyclage 3 ho 13 mars 2000 au 15 mars 2003 (renouvellement) – Diavex SA, 1618 Châtel-St-Denis production de tissus métallisés 4 ho 6 mars 2000 au 8 mars 2003 (renouvellement) – Felco SA, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane atelier de meulage 3 ho

E. 28

février 2000 1er mars 2003 (renouvellement) (ho = hommes, f = femmes, j = jeunes gens)

2000-0813 2267 Voies de droit Conformément à l'art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l'économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire. Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous, pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne, (tél. 031 322 29 45/29 50). 18 avril 2000 Secrétariat d'Etat à l'économie Direction du travail:

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 15

Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum
18.04.2000 Date Data Seite 2265-2267 Page Pagina Ref. No 10 124 474 Die elektronischen
Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv
übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises
par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono
stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.